



## Contrôle de chargeurs.

# ON N'EST JAMAIS TROP PRUDENT!

**Avec notre offre de contrôle de chargeurs, vous jouez la carte de la sécurité.**

Nous élargissons notre gamme de services pour vous proposer un contrôle de vos chargeurs de chariots électriques réalisé par un technicien de maintenance spécialement formé.

Profitez de cette offre, non seulement pour vous mettre en conformité avec les exigences légales de sécurité, mais également pour assurer la durée de vie et la rentabilité de vos chariots électriques.

En effet, le bon fonctionnement de vos chargeurs permet non seulement de recharger parfaitement les batteries mais aussi et surtout de renforcer la sécurité au sein de votre entreprise.

Sur place, nous réalisons des mesures de tension, une inspection visuelle ainsi qu'un contrôle d'isolation afin de détecter le plus tôt possible tout défaut de câble ou dommage d'ordre général. Ainsi, nous réduisons le risque de choc électrique, de surtension ou de déclenchement d'incendie.

**FORFAIT DE CHF 60,-  
POUR TOUS LES CHARIOTS  
ÉLEVATEURS ET CHARGEURS**  
- sans coûts de déplacement en supplément -  
\* valable uniquement dans le cadre de l'offre  
de service Linde correspondante



## Les avantages que vous apporte le contrôle de chargeurs:

- **Sécurité juridique**  
Respect de toutes les dispositions légales
- **Exploitation efficace de vos chariots électriques**  
Éviter les temps d'arrêt inutiles provoqués par l'épuisement des batteries
- **Savoir-faire de nos techniciens de maintenance**  
Grâce à une formation initiale et continue solide et approfondie
- **Sécurité de planification**  
Service pouvant être intégré aux contrats de maintenance existants
- **Services complets**



Nous serons ravis d'effectuer les contrôles suivants sur vos chargeurs sur votre site\*:

- Inspection visuelle (sans ouvrir le chargeur)
- Mesure du conducteur de protection
- Mesure de l'isolation
- Courant de fuite  
(mesure «active» avec procédure de courant différentiel)
- Contrôle de fonctionnement
- Compte-rendu
- Établissement d'un plan de contrôle

\*Hors chargeurs à câble de raccordement fixe.

Contrôle pouvant uniquement être réalisé avec une fiche 230V: T13/T23 (Suisse), CEE 16-3 (bleu) 400V: T15/T25 (Suisse), CEE 16-5 (rouge), CEE 32-5 (rouge)

Appelez-nous dès maintenant au numéro suivant et nous convenons ensemble d'un rendez-vous:

Téléphone **0848 300 910**

Nos techniciens de maintenance expérimentés et spécialement formés se feront un plaisir de réaliser le contrôle et la remise en état de vos chargeurs conformément aux instructions. Ainsi, vous avez la garantie de profiter d'une sécurité et d'une puissance totales pour toutes vos tâches de manutention.

### Règles légales établies par Electrosuisse

Conformément à l'ordonnance fédérale 832.30 OPA art. 32b «Entretien des équipements de travail», les employeurs sont tenus d'entretenir les équipements de travail conformément aux instructions du fabricant et de consigner les résultats des opérations d'entretien.

Electrosuisse (Info Avril 2015) s'appuie sur les dispositions de l'OMBT/OPA et sur 5+5 règles vitales de la Suva. Ces dernières rappellent que des contrôles doivent être menés conformément aux instructions du fabricant.

La règle normative SNR 462638 d'Electrosuisse (version 2018) se fonde sur les documents suivants:  
**85/449/FDIS (projet CEI 62638 éd.1.0)**  
**DIN VDE 0701-0702**